

Réf: Dossier 483494

Avis de constitution

SOCIETE « AMAL VOYAGE »

Siège Abidjan Treichville Nanan yamoussou, Lot 0,
Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/01/2026, et enregistrés le 30/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMAL VOYAGE »

Objet :

- Organisation de voyages touristiques
- Organisation hadj & Oumra
- Vente de billet d'avion
- Transfert d'argent

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Treichville Nanan yamoussou, Lot 0,
Ilot 0

Dirigeant(s) Mlle ZEIN MARIAM SANDRINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01786 du 10/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09269/GTCA/RC/2026 du 10/02/2026

